

Documents à fournir pour bénéficiaire de points de priorité



- Des points de priorité (de 2 à 5) sont accordés à des situations vécues par le ménage en terme de logement et à des situations personnelles du ménage.
- Le nombre total de points de priorité est obtenu par l'addition des points de la priorité la plus élevée dans chacun des deux tableaux (5, 4 ou 3 pour les points de priorité liés au logement et 5, 4, 3 ou 2 pour ceux liés au ménage).
- Un point est ajouté par année d'ancienneté (avec un maximum de 6 points) de votre candidature.

Priorités liées au logement



Situation	Si oui	Documents à fournir	Points
Le ménage occupe un logement d'insertion ou de transit et se trouve dans les six derniers mois de la location ou de la période d'occupation	<input type="checkbox"/>	Copie du contrat de bail ou attestation délivrée par le propriétaire	5
Le ménage occupe une caravane, un chalet ou un abri précaire à titre de résidence principale dans une zone définie par le plan Habitat permanent, phase 1	<input type="checkbox"/>	Attestation délivrée par l'administration communale	5
Le ménage est victime d'un évènement calamiteux (ex : inondation, incendie, éboulement, foudre, tempête, etc)	<input type="checkbox"/>	Attestation de reconnaissance délivrée par le fond des calamités	5
Le ménage est sans-abri	<input type="checkbox"/>	Attestation de sans abri délivrée par le CPAS signée par le président et le secrétaire, sauf délégation expresse	5
Le ménage doit quitter un logement reconnu inhabitable ou surpeuplé	<input type="checkbox"/>	Attestation d'inhabitabilité ou de surpeuplement délivrée par l'administration communale ou la DGO4	4
Le ménage doit quitter un logement ayant fait l'objet d'un arrêté d'inhabitabilité, de surpeuplement ou d'expropriation	<input type="checkbox"/>	Arrêté d'inhabitabilité, de surpeuplement ou d'expropriation délivrée par l'administration communale ou la région	4
Le ménage est locataire d'un logement dont le bail est résilié pour occupation personnelle par le propriétaire ou pour travaux importants	<input type="checkbox"/>	Copie du contrat de bail et lettre de renon pour occupation personnelle ou pour travaux délivrée par le propriétaire	4
Le ménage doit quitter un logement situé dans un périmètre de rénovation urbaine déterminé réglementairement, et pour lequel un compromis de vente a été signé au profit d'une personne morale de droit public	<input type="checkbox"/>	Copie du compromis de vente et attestation délivrée par l'administration communale	4
Le ménage occupe une caravane, un chalet ou un abri précaire à titre de résidence principale dans une zone non définie par le plan « Habitat permanent » ou dans une zone définie par le plan « Habitat permanent » si visé par la phase 2 de ce plan	<input type="checkbox"/>	Attestation délivrée par l'administration communale	3

Priorités liées à la situation du ménage



Situation	Si oui	Documents à fournir	Points
Vous êtes sans-abri et avez quitté votre logement, dans les 3 mois qui précèdent l'introduction de votre candidature, suite à des violences intrafamiliales attestées dans des documents probants	<input type="checkbox"/>	Attestation délivrée par un centre d'hébergement reconnu ou par le CPAS signée par le président et le secrétaire, sauf délégation expresse	5
Votre ménage bénéficie de revenus issus au moins en partie d'un travail et ne dépassant pas 29.100€ pour une personne seule ou 36.400€ pour plusieurs personnes (montants applicables au 1er janvier 2019 et augmentés de 2.700€ par enfant à charge)	<input type="checkbox"/>	Pour les salariés, copie du contrat de travail ou document attestant d'une relation de travail délivrée par l'employeur ou l'administration fiscale Pour les indépendants, attestation de paiement des cotisations sociales délivrée par la caisse de cotisations sociale ou l'administration fiscale	4
Vous êtes enfant mineur mis en autonomie et encadré par un service d'aide à la jeunesse	<input type="checkbox"/>	Attestation de mise en autonomie délivrée par le directeur de l'aide à la jeunesse	3
Un des membres de votre ménage a un handicap reconnu	<input type="checkbox"/>	Attestation délivrée par le SPF Sécurité sociale	3
Un des membres de votre ménage ne peut plus travailler en raison d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle	<input type="checkbox"/>	Attestation délivrée par le fonds des maladies professionnelles ou le fonds des accidents du travail	3
Le seul membre de votre ménage qui travaillait a perdu son emploi dans les 12 derniers mois	<input type="checkbox"/>	Fiches de salaire des 12 derniers mois ou copie du contrat travail pour les salariés délivrés par l'employeur ou copie de l'avertissement extrait de rôle (AER) ou attestation de paiement des cotisations sociales délivrée par l'administration fiscale et Copie du C4 délivrée par l'employeur pour les salariés ou de l'attestation de cessation d'activités délivrée par le guichet d'entreprise pour les indépendants	3
Votre ménage bénéficie de revenus issus de pension(s) légale(s) et ne dépassant pas 14.500€ pour une personne seule ou 19.900€ pour plusieurs personnes (montants applicables au 1er janvier 2019 et augmentés de 2.700€ par enfant à charge)	<input type="checkbox"/>	Copie de l'avertissement extrait de rôle (AER) délivrée par l'administration fiscale ou fiche de pension délivrée par l'Office national des Pensions (ONP) ou SCDF - Pensions	3
Vous bénéficiez d'une pension de prisonnier de guerre ou vous êtes invalide de guerre	<input type="checkbox"/>	Copie d'un brevet de pension délivrée par le SPF Sécurité sociale pour les bénéficiaires d'une pension civile ou délivrée par le Service des Pensions du Secteur Public pour les bénéficiaires d'une pension militaire	2
Vous êtes un ancien prisonnier politique ou un de ses ayants droit	<input type="checkbox"/>	Attestation délivrée le Service Public Fédéral (SPF) Sécurité sociale	2
Vous êtes un ancien ouvrier mineur	<input type="checkbox"/>	Attestation délivrée le Service des indemnités de l'INAMI	2